

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

AMENDEMENT

N ° I-CF267

présenté par

Mme Magnier, M. Charles de Courson, M. Ledoux et M. Philippe Vigier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.